

DEROGATION DE SECTEUR – Rentrée 2018

Niveau de classe demandé : 5^{ème} 4^{ème} 3^{ème}

L'imprimé est à transmettre avec les pièces justificatives à la DSDEN de l'Isère – division des élèves - cité administrative – rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE CEDEX 1 :

pour le 31 mai 2018 au plus tard (le cachet de la poste faisant foi).

Tout dossier sans les pièces justificatives demandées sera enregistré au motif n°7. Aucune pièce manquante ne sera réclamée. Tout dossier transmis après cette date ne sera pas traité et sera retourné à la famille.

Renseigner obligatoirement toutes les rubriques. Ecrire en lettres majuscules.

- Nom et prénom de l'élève : _____ Date de naissance : ____/____/____
- Nom du ou des responsables légaux : 1 _____ 2 _____
- Adresse* : _____ Tél : _____
* en cas de divorce, indiquer l'adresse du parent chez lequel l'enfant a sa résidence habituelle (en conformité avec le jugement de divorce) et ci-dessous l'adresse de l'autre parent.
_____ Tél : _____
- Collège fréquenté en 2017-2018 : _____
- Langue vivante étrangère étudiée par l'élève au collège LV1 : _____
LV2 : _____
- Nom du collège de secteur et ville : _____

ELEVE

Nom du collège

VILLE

- Collège demandé _____

Note : - la dérogation n'ouvre pas automatiquement l'accès à la cantine,
- vérifier auprès du conseil départemental de l'Isère l'existence de transports scolaires.

- Motif de la demande : cocher la case correspondante (un seul motif par demande)
 - 1 élève souffrant d'un handicap (voir annexe),
 - 2 élève nécessitant une prise en charge médicale à proximité de l'établissement demandé (voir annexe),
 - 3 élève susceptible d'être boursier (voir annexe),
 - 4 élève dont le frère ou la sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité à la rentrée 2018 (voir annexe),
 - 5 élève dont le domicile, à la limite de deux secteurs, est proche de l'établissement souhaité (voir annexe),
 - 6 élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier (ne concerne que les élèves à l'entrée en classe de 6^{ème}),
 - 7 autre situation (voir annexe).
- Si ma demande de dérogation n'a pas pu être satisfaite, je souhaite inscrire mon enfant dans le collège fréquenté pendant l'année scolaire 2017-2018 : OUI NON

DEMANDE

Vous ne pouvez formuler qu'une seule demande de dérogation par élève ; votre demande de dérogation vous engage à accepter l'affectation correspondant à votre vœu.

L'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère vous notifiera la décision arrêtée, par courrier, dans la dernière semaine du mois de juin 2018.

Aucune réponse ne sera communiquée par téléphone.

A _____ le _____

Signature du/des parent(s) ou du/des représentant(s) léga(ux)l de l'élève

1 _____ 2 _____